

## Bulletin FPA N° 96

N°96 Avril / Septembre 2016

**IL Y A DIX ANS...**En août 2006, on imaginait ce que seraient les seamens'clubs en...2015 ! Angel, qui a vu de nombreuses évolutions de la flotte marchande, depuis son premier embarquement, avançait sagement qu'il faudrait simplement « prendre soin » Et c'est, je crois, ce que font depuis dix ans toutes nos associations face aux contraintes de l'ISPS, au boom des navires de croisière ou au gigantisme de la conteneurisation. Cet été 2006 est marqué par le décès de Tony Rimmer, grande figure dunkerquoise de l'accueil des marins et qui n'hésitait pas à payer de sa personne pour défendre les droits des marins ! On se rappelle son action en faveur de l'équipage abandonné de l'Obo Basak. Mais en 2006 ce sont encore des navires en difficulté qui mobilisent plusieurs foyers. L'Antonios P à Sète, le Porthos à Nantes, l'Antares à Bayonne défraient cette triste chronique. Dix ans plus tard, le renforcement des contrôles des navires dans les ports et l'amendement apporté à la CTM 2006 ont heureusement réduit le nombre de ces drames. Cette convention toute nouvelle en cet été 2006 était jointe au numéro 43 de France Ports Accueil. Dans les ports, Loon connaissait des soucis financiers, du fait de la diminution de la fréquentation des « routiers », du fait de sa nouvelle implantation portuaire - Le Havre regrettait le départ en retraite de son animateur, Pierre Faivre - St Malo voyait - enfin ! - l'attribution d'un local portuaire bien situé sur le port - Lorient préparait la réunion inter-ports prévue en octobre - Marseille faisait l'acquisition d'un algeco, qui, dix ans plus tard, sera bien utile ! Quant à la FNAAM, elle recherchait des volontaires pour étoffer son bureau .C'est toujours d'actualité ! **Alain C.**

### Préparation du texte d'application de l'article 29 de la loi Leroy

Voici quelques suggestions : C'est un texte, s'insérant dans l'article R 5321 du code des Transports qu'il faut proposer dans l'optique de prévoir l'affectation d'un pourcentage des droits de port au bien-être des marins en escale Mais quel droit de port choisir ? Le plus important est le droit au navire et c'est celui qu'il faut choisir (le lien navire équipage a été démontré dans nos argumentaires). Les droits de port sont encaissés par la Douane et versés à l'autorité portuaire définie par l'art R5321 .16 mais il est souhaitable que le pourcentage soit défini et versé par cette autorité portuaire, dans le cadre des chartes signées Il est donc important que les ports décentralisés soient invités à nouveau à signer ces chartes Une relance par le SE Mer est à demander. Reste à définir le chiffre du pourcentage. La SD des Ports souhaitera sans doute qu'il soit plafonné mais pour pouvoir donner notre avis, il faudrait connaître par port ce que représente annuellement le droit au navire En tout état de cause le texte doit prévoir que la décision d'affectation annuelle est prise sur proposition de la CPBE, C'est une garantie pour le port et c'est elle qui connaît le mieux les besoins de l'association d'accueil qui en sera bénéficiaire. Enfin, si la subvention représentant ce pourcentage des droits de port est versée par l'autorité portuaire, c'est bien une participation financière des armateurs, ce qui implique deux conséquences : une fois le nouveau système institué et mis en application dans tous les ports, la "contribution volontaire" doit disparaître. - cette participation financière des armateurs ne doit par contre par mettre fin à celle de la DAM car le financement du bien-être par la CTM 2006, comme dans toutes les conventions de l'OIT est tripartite (Etats - marins et armateurs).

Les premiers éléments du texte qui sera prochainement au CSGM semblent aller dans ce sens avec une participation déterminante des CPBE. Nous en saurons rapidement plus. **Alain Coudray**

## **Arrêté du 20 juin 2016 établissant la liste des membres du CONSEIL SUPÉRIEUR DES GENS DE MER :**

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu le décret n° 2011-2109 du 30 décembre 2011 portant création du Conseil supérieur des gens de mer et notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2015 portant renouvellement du mandat du président du Conseil supérieur des gens de mer ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 pris pour l'application de l'article 2 du décret n° 2011-2109 du 30 décembre 2011 répartissant les sièges entre organisations professionnelles, syndicales et associations,

arrête :

Article 1 - Le Conseil supérieur des gens de mer est composé des personnalités suivantes :

I. – Président : **M. Jean-François Jouffray.**

II. - **Au titre des élus Désignés par le président de l'Assemblée nationale :**

Titulaire : Mme Annick Le Loch. Suppléant : M. Edouard Philippe.

**Désignés par le président du Sénat :**

Titulaire : Mme Odette Herviaux. Suppléant : M. Michel Vaspert.

III. - **Au titre de l'administration :**

Le directeur des affaires maritimes, vice-président ;

Le directeur de la sécurité sociale ;

Le directeur du budget ;

Le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture ;

Le chef d'état-major de la marine ;

Le directeur général des outre-mer ;

Le directeur de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

L'inspecteur général des affaires maritimes ; Le chef du service de santé des gens de mer ;

Le directeur général du travail ; Le directeur général de la santé ;

Le directeur des services de transport ; Le directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer.

IV. - **Au titre du Conseil général de l'environnement et du développement durable**

M. Yves Morin, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

V. - **Au titre du service social maritime :**

Titulaire : M. Guy Sulpice. Suppléant : Mme Anne Simon.

VI. - **Au titre de l'Institut maritime de prévention :**

Titulaire : M. Philippe Castel. Suppléante : Mme Françoise Douliazel.

VII. - **Au titre des personnalités qualifiées**

M. Jérôme Duval. Mme Marie-Christine Hervouet-Dion. M. Jean-Marie Lacarrière. M. Franck Jacob.

VIII. - **Au titre des représentants des employeurs**

Titulaire : M. Yann Jamet. Suppléant : M. Jean-Philippe Casanova.

Titulaire : M. Vincent Pinel. Suppléant : M. Franck Le Gras.

Titulaire : Mme Cécile Lemberski. Suppléante : Mme Evelyne Iliou.

Titulaire : Mme Amélie Alonzo. Suppléante : Mme Johanna Pont.

Association professionnelle des entreprises de remorquage maritime (APERMA) :

Titulaire : M. Marc Pratesi. Suppléante : Mme Christelle Foigne.

Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM) :

Titulaire : Mme Catherine Lucchini. Suppléant : M. Michel Crochet.  
Titulaire : M. Eric Blanc. Suppléante : Mme Marie-Line Moulin.  
Groupement des armateurs de services publics maritimes de passages d'eau (GASPE) :  
Titulaire : M. Gérard Bouchet. Suppléante : Mme Patricia Troadec.  
Représentants du Syndicat maritime des pêcheurs artisans CFDT (SYMPACFDT) :  
Titulaire : Mme Sylvie Roux. Suppléant : M. Jean Thiebaud.  
Représentants du Syndicat national des artisans patrons pêcheurs CFTC (SNAPPCFTC) :  
Titulaire : M. Olivier Leprêtre. Suppléante : Mme Virginie Cousin.  
Représentants du Syndicat national des chefs d'entreprise à la pêche maritime (SNCEPM)  
Titulaire : M. Louis Ferrero. Suppléant : M. Michel Rouanes.  
Représentants du Syndicat national des marins pêcheurs artisans CGT (SNMPACGT) :  
Titulaire : M. Serge Larzabal. Suppléant : M. Philippe Duval.  
Représentants de l'Union des armateurs à la pêche de France (UAPF) :  
Titulaire : M. Yvon Riva. Suppléante : Mme Isabelle Branjon.  
Titulaire : Mme Axelle Bodmer. Suppléant : M. Jean-Pierre Kinoo.

#### **IX. - Au titre des représentants des gens de mer**

Représentants de la Fédération des officiers de la marine marchande UGICT-CGT :  
Titulaire : M. Daniel Suzzoni. Suppléante : Mme Michaëla Mahé Gestin.  
Représentants de la Fédération nationale des syndicats maritimes CGT :  
Titulaire : M. Michel Le Cavorzin. Suppléant : M. Jean-Paul Février.  
Titulaire : M. Christian Chini. Suppléant : M. Frédéric Bestagno.  
Titulaire : M. Marc Sagot. Suppléant : M. Stéphane Leverger.  
Représentants de l'Union maritime fédérale CFDT :  
Titulaire : M. Thierry Le Guevel. Suppléante : Mme Katell Chauvigné.  
Titulaire : Mme Delphine de Franco. Suppléant : M. René Savin.  
Titulaire : M. Stéphane Kerhoas. Suppléante : Mme Corinne Archambaud.  
Titulaire : M. Patrick Andro. Suppléante : Mme Marie-Françoise Euzen.  
Représentants de la Fédération générale CFTC des transports :  
Titulaire : M. Stéphane Martini. Suppléant : M. Frédéric Gousset.  
Représentants de l'Union nationale des syndicats des marins pêcheurs CFTC :  
Titulaire : M. Bruno Dachicourt. Suppléante : Mme Nathalie Petit.  
Syndicat national des cadres navigants de la marine marchande CGC :  
Titulaire : M. Patrice Le Vigouroux. Suppléante : Mme Mathilde Nonne.  
Fédération de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services FO :  
Titulaire : M. Etienne Castillo. Suppléant : M. Lilian Torres.  
Fédération française des syndicats professionnels maritimes (FFSPM) :  
Titulaire : Mme Marie Ademar. Suppléant : M. Guy Mirete.  
Titulaire : M. Frédéric Charrier. Suppléante : Mme Amsellem.

#### **X. Au titre des associations œuvrant au bien-être des gens de mer dans les ports**

Représentants de l'Association pour la gestion des institutions sociales maritimes (AGISM) :  
Titulaire : M. Noël Quere. Suppléant : M. Alain Guignonis.  
Représentants de la Fédération des associations d'accueil des marins (FAAM) :  
Titulaire : M. Gérard Pelen. Suppléant : Mme Yamina Gibertie.  
Représentants de la Société des œuvres de mer :  
Titulaire : M. Bernard Merveilleux du Vignaux. Suppléante : Mme Elisabeth Conscience.  
Représentants de l'Observatoire des droits des marins :  
Titulaire : M. Patrick Chaumette. Suppléante : Mme Gwenaele Proutière-Maulion.  
Représentants de la Mission de la mer :  
Titulaire : M. Philippe Martin. Suppléant : M. Michel Roux.

## **XI. - Au titre des représentants des pensionnés du régime de sécurité sociale des marins**

Représentants de la Fédération nationale des associations de pensionnés de la marine

Titulaire : Mme Edmonde Le Nerrant. Suppléante : Mme Michèle Beven.

Titulaire : M. Alain Pocher. Suppléante : Mme Maguy Minighetti.

Titulaire : M. Jacques Schirmann. Suppléant : M. Philbert Palvadeau.

Représentants de la Fédération nationale des syndicats maritimes CGT :

Titulaire : M. Christian Le Signe. Suppléant : M. Alain Merlet.

Représentants de l'Union maritime fédérale CFDT :

Titulaire : M. Joël Jouault. Suppléante : Mme Ghislaine Bonnet.

## **Vie des Ports**

**Dunkerque** : Eric Verlet, Président de l'association chorale La Jeune France et Philippe Bertonèche, Président du Conseil de Bien Etre des marins du port de Dunkerque, ont le plaisir de vous inviter au concert caritatif « Marines » organisé au profit du Conseil de Bien Etre des Marins du Port de Dunkerque le samedi 15 octobre 2016 à 18h00 au CCI Côte d'Opale 512 Avenue de l'Université à Dunkerque avec la participation de la chorale « Les Ducs d'Albe » Harry Bopp et la « Jeune France » .

**Loon Plage** : Depuis qu'ils ont mis leur sac à bord de divers navires les marins ont assisté à de nombreuses évolutions de la marine marchande auxquelles les foyers d'accueil ont toujours su s'adapter. Parmi ces évolutions, il en est une qui est la conséquence de l'internationalisation des équipages et de la diminution de leurs effectifs : c'est de voir souvent les marins revenir au club après avoir fait leurs courses , les bras chargés de sacs pleins de victuailles, pour être reconduits à bord. Notre foyer de Loon Plage est voisin d'une supérette largement fréquentée par les marins qui vont souvent y faire un tour lors de leur passage au club pour faire quelques emplettes qui viendront compléter ou rafraichir l'approvisionnement apporté habituellement par de gros camions en provenance de Rotterdam ou d'Anvers, la grosse entreprise Dunkerquoise de « shipchandler » qui assurait ce service ayant émigré vers d'autres ports. Il est évident que cet avitaillement ne peut concerner que des produits de longue conservation et qu'il faut faire appel aux ressources locales des ports d'escale pour des fruits et légumes. La moyenne des équipages fréquentant le port rapide de Dunkerque Ouest varie de vingt quatre marins sur les gros porte conteneurs à une douzaine sur les feeders « de cent trente mètres de long et descend parfois jusqu'à sept marins. Certains de ces « feeders » assurent des rotations régulières de quelques jours et sont pratiquement tous les deux jours dans un port. Les quantités de vivres achetés en complément sont donc assez faibles et le coût de leur transport fait hésiter le responsable de la gestion à bord qui préfère une solution plus économique en demandant à quelques marins d'assurer ces quelques menus achats qui permettent d'apporter un peu de variété et de fraîcheur dans les menus. **Angel Llorente**

**Calais** : Association CALAISIENNE des Amis des Marins. Chez Ets Fetel . 64, rue de la Vendée. 62100 CALAIS. Le trafic maritime commercial dans le port de Calais est en hausse et promet de l'être encore plus avec les projets d'agrandissement et d'aménagement de celui-ci. Dans ce contexte, L'ACAM trouve donc tout son intérêt. La capitainerie annonce d'ores et déjà plus de 30 navires entre mai et décembre, sans compter les prévisions non encore inscrites. Ceci représentera plus de 500 marins en escale. Notre association œuvre au bien être des gens de mer : nous permettons aux marins en escale de dialoguer et trouver un ensemble de services dont ils ont besoin lorsqu'ils sont à terre. Dans la plupart des ports, il existe une maison des marins ; Calais ne dispose pas de structure terrestre, mais notre équipe de bénévoles se rend à quai à chaque arrivée de bateau avec un minibus pour permettre aux marins de se rendre en

ville, de se ravitailler en articles de toilette, souvenirs ou autre, de faire du change ou envoyer de l'argent à leur famille. Nous fonctionnons actuellement avec une équipe restreinte, mais sommes ouverts à toute proposition. Qui serait intéressé peut nous joindre en demandant **Anne Fetel** au 03.21.36.34.77. Anne

**Le Havre** : Le Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu son jugement et prononcé son choix pour un acquéreur qui donne un nouveau souffle aux hôtels Les Gens de mer, ainsi qu'aux associations qui y sont hébergées. Au Havre, c'est une quinzaine d'associations qui attendaient dans l'angoisse le délibéré, car aucune solution de relogement n'avait été officiellement trouvée pour créer à nouveau un pôle maritime associatif. Le projecteur était bien entendu tourné sur le Seamen's Club et les quelques milliers de marins que nous accueillons chaque année. Un déménagement dans la précipitation aurait forcément eu un impact négatif sur la qualité de l'accueil et sur la fréquentation du foyer, sans compter l'investissement en temps nécessaire pour ce type de projet dont nous nous serions bien passés. L'horizon s'éclaircit et nous permet de nous concentrer à nouveau sur les fondamentaux, notamment l'amélioration de l'accueil et son évolution. Si la fréquentation des marins des navires de charges reste constante, il n'en va pas de même pour les marins des paquebots qui désertent peu à peu notre foyer. L'investissement en temps n'est pas à la hauteur de la fréquentation espérée, et nous devons infléchir notre route pour nous réadapter aux besoins et aux attentes des marins. Nous nous sommes lancés il y a quelques mois dans l'aventure du service civique, et nous désespérons de trouver un candidat qui réponde à nos attentes et qui accepte de s'investir dans notre projet. Les multiples entretiens n'ont pas permis à ce jour de commencer la mission qui serait pour l'AHAM une bouffée d'oxygène, tant par la conduite du projet dont serait en charge le jeune volontaire, et le dynamisme qu'il pourrait apporter. Nous avons tenu notre assemblée générale très en retard du fait de la comptabilité très lourde pour des bénévoles que nous devons aujourd'hui assumer et la clôture de l'exercice cette année par un comptable qui nous a apporté son aide très précieuse. La gestion d'une boutique et des activités annexes imposent ainsi une grande rigueur et une régularité au fil du temps. Cette montée en puissance du Seamen's Club due au désengagement de l'AGISM, et aux ambitions que nous pourrions avoir, laisse penser à un autre modèle de gestion que l'on retrouve par exemple dans des structures plus conséquentes telle que Duckdalben à Hambourg. Si la structure reste associative et par conséquent liée au bénévolat, la gestion quotidienne incombe à une équipe de direction qui est en capacité de gérer l'activité, et laisse le temps au comité de direction bénévole de se concentrer sur ses missions principales. Nous serons présents à Dunkerque pour le congrès et nous nous réjouissons déjà de tous vous retrouver. Ronan DOLAIN +

**Brest** : Bonjour à toutes et à tous, A Brest, notre actualité des dernières semaines a été dominée par les fêtes maritimes quadriennales qui se sont déroulées du 13 au 18 juillet et qu'il nous a fallu préparer. Les animations proposées ont attiré plus de 700 000 visiteurs par une météo exceptionnelle et des températures anormalement élevées pour notre région. La moitié de nos 40 bénévoles s'est mobilisée pour assurer des permanences en journée (accueil du public et des marins) et le soir (accueil des marins uniquement). La fréquentation de notre local par le public en journée a été plutôt timide, mais il y avait tant à voir à l'extérieur. Les marins eux, ne s'y sont pas trompés, notamment ceux des grands voiliers KRUZENSHTERN (russe) et du CUAUHTEMOC (mexicain) qui nous ont vite repérés. Nous avons accueilli en moyenne 25 marins par jour. Les marins dont les navires se trouvaient à quai l'extérieur de la fête ont pu bénéficier d'accès gratuits au site, un arrangement ayant été convenu avec l'organisateur au motif que les marins devaient pouvoir accéder librement à notre local. Mais du fait des restrictions de circulation, nous avons suspendu notre service de navette. Durant ces fêtes,

nous avons exposé de très belles peintures et photographies réalisées par deux de nos bénévoles. L'exposition de ces œuvres a rendu nos salles encore plus agréables. Cette expérience nous incite à faire tourner des expositions tout au long de l'année pour le plaisir de nos marins et accueillants et peut-être aussi pour le public le dimanche après-midi. Nous avons accueilli durant quatre matinées la station de radio RCF pour des émissions en direct avec des invités. Cela a créé une animation supplémentaire qui n'était pas pour nous déplaire. Cette fête a aussi été l'occasion de faire réaliser trois roll-up pour l'information des visiteurs. Ces panneaux déroulants seront utilisés par la suite dans des lieux appropriés afin de mieux nous faire connaître des brestois. Nos chiffres de fréquentation pour ce premier semestre sont une baisse en raison d'une moindre activité, conjoncturelle, du chantier de réparation navale Damen. Pour autant, nous poursuivons notre démarche d'animation par l'acquisition d'un équipement de karaoke et la proposition aux marins amateurs de football de places gratuites dans une tribune forcément acquise à la cause du Stade brestois qui évolue en Ligue 2. Nous continuons à ouvrir en journée à l'occasion des escales de paquebots et dresserons le bilan en fin de saison. Il nous faut déjà songer au remplacement de notre volontaire de service civique dont le contrat de huit mois s'achève fin août. Quant au soutien financier que nous a accordé jusqu'alors la Région pour notre emploi salarié, il est arrivé à son terme et il nous a été indiqué qu'il ne peut pas être renouvelé. **Thierry Beisser** Président

**Saint Nazaire** : Cette année est sous le signe de l'évolution suite à l'acquisition d'un véhicule avec l'aide du Welfare Trust qui nous a permis la prise en charge du service des transports des marins sur les sites de Montoir / Donges dont voici quelques chiffres : du 12 janvier au 31 juillet 2016 : 468 marins transportés dont 315 vers notre local d'accueil et 227 vers le centre commercial le plus proche . Jusqu'au 15 août 2016, nous avons reçu 1276 marins dont 541 venus par taxis. En septembre nous participerons au salon des associations locales dans le but de nous faire connaître et, surtout, de sensibiliser de nouveaux bénévoles à nous rejoindre, ce que nous avons déjà fait lors du Record SNSM du mois de Juin avec un stand et des bénévoles présents lors des 3 journées de festivités. Bonne continuation pour tous et à notre prochaine rencontre lors du congrès de Dunkerque **MC le Nay**

**Lorient** : Bonne fréquentation. Nous avons dépassé le challenge que nous nous étions fixé : 105 adhérents. nous n'avons jamais eu autant de bénévoles : 24 dont une Philippine, une Russe et un Polonais. Le Lion's club nous a fait un don et nous l'avons consacré à la communication : expo de portraits de marins pris à Marin'accueil : superbes ! Nous avons changé notre logo, fait de nouveaux flyers, un catalogue de l'expo... et avons participé à Keroman port en fête sur 2 jours. bel accueil. Nous allons balader notre expo dans les médiathèques, les mairies, les foyers, les écoles... partout où nous pourrons parler de nos marins. Nous avons, suite à l'audit et au (3 ème !) contrôle d'urssaf, appliqué les conseils. Nos statuts sont modifiés. Nous allons fermer en août 3 semaines ; l'activité portuaire est calme pendant cette période à Lorient. Nous profiterons pour refaire notre terrasse qui est devenue dangereuse. Nous serons présents, avec plaisir, à Dunkerque, en octobre. Vous l'aurez compris, le ciel est plus clair et nous nous portons bien à nouveau. Bon été à tous. **Emmanuelle**

Lorient proposera, au cours de la réunion inter-ports des 8 et 9 octobre prochains, de tenir la prochaine dans son port. La dernière qui s'y soit déroulée l'a été en 2006.

**Sète** : Après presque deux années incertaines, le club a déménagé dans de nouveaux locaux et rouvert l'an dernier. Mais, compte tenu des agendas des personnalités officielles, ce n'est que le 27 mai 2016 que nous avons pu organiser l'inauguration ! Ce laps de temps a été mis à profit pour faire des travaux dans ce nouveau local, installé juste à côté de la Capitainerie du port de commerce : d'abord changer les fenêtres, améliorer l'isolation, installer une climatisation, puis

grâce aux bénévoles de l'équipe, se charger de créer une déco accueillante. Les week-ends de mai ont ainsi servis à faire la peinture dans les 4 grandes pièces, acheter de nouveaux fauteuils pour un meilleur confort des marins, installer les ordinateurs, créer une banque d'accueil, nettoyer les jardinières et l'entrée extérieure.... Le 27 mai, grâce au buffet et au service des bénévoles, nous avons pu accueillir de nombreuses personnalités politiques (député, vice-président de la région, sénateur-maire, conseillère départementale) et institutionnelles : directeur de la DML de Sète, directeur du port, Capitainerie, SNSM, et de très nombreux représentants des professionnels portuaires (lamanage, remorquage, pilotes, agents...). Une fin d'après-midi festive et amicale, avec plus de 80 personnes et amis venus nous retrouver. A noter parmi les personnalités, la présence de Gérard Pélen, qui nous avait fait l'amitié de venir de Marseille. La Fnaam était bien représentée !

Un nouveau salarié nous a rejoints : Jacques Martin, ancien skipper de voile. Nous lui souhaitons bienvenue et bon vent parmi nous.

L'emplacement du nouveau local nous permet désormais d'accueillir les équipages des navires de croisière en escale à proximité. C'est une nouveauté pour nous, qui l'espérons depuis plusieurs années. Notre 1ere permanence s'est déroulée le 12 juin. Nous avons ouvert 6 fois depuis, surtout le week-end. Nous avons donc opéré essentiellement avec les bénévoles. Plusieurs escales ont eu lieu le dimanche, ce qui a aussi permis aux marins des cargos de venir nous retrouver.

A bientôt à Dunkerque, où une petite délégation sétoise devrait vous retrouver.

**Port de Bouc** : Bonjour à tous, bonnes vacances à ceux qui y sont et bon courage aux autres. Durant ce 2ième trimestre nous avons connu une fréquentation moyenne de 34 marins /soir à Port de Bouc avec des pics à plus de 40 en mai et juin, dus probablement aux mouvements sociaux qui ont immobilisé les navires à quai pendant plusieurs jours, voire semaines. A notre annexe des quais porte-conteneurs la situation est toujours aussi délicate avec des ouvertures réduites à 3 ou 4 par semaine (manque de moyens humains et matériels) ce qui entraîne une moindre fréquentation. De plus nous n'avons pas encore réglé les problèmes de dégradation des locaux qui handicapent nos activités. Financièrement les difficultés sont toujours les mêmes avec en particulier les subventions qui tardent à rentrer. Par manque de trésorerie nous avons sollicité et obtenu un prêt auprès de l'AMAM de Marseille. Quand même une bonne nouvelle, la subvention de la DAM 2016 est en nette augmentation. D'autre part ITF nous a accordé une subvention pour l'achat d'un minibus neuf que nous aurons probablement à l'automne. Néanmoins fin juin la situation s'est un peu améliorée grâce à une très bonne fréquentation et des ventes à la hausse. Par ailleurs nous avons organisé une rencontre de remerciement le 28 avril avec la direction d'EDF et les mairies de Martigues et Port de Bouc pour l'attribution gratuite d'un minibus par EDF. Nous nous sommes réunis aussi pour un repas partagé autour de nos anciens, Philippe PLANTEVIN, Christiane VERDEIL, Myriam AUDOUZE et Mado JULIENNE pour leur anniversaire respectif. Rencontre très agréable où furent bien sûr évoqué beaucoup de souvenirs et d'anecdotes quant à la fondation du foyer. Enfin nous referons cette année en juillet, août et septembre des visites de notre foyer, organisées avec l'Office de Tourisme de Port de Bouc. **François BASCOVE**.

**Marseille** : Les marins sont demandeurs de "soupes chinoises" , qu'ils mangent dès le matin à l'ouverture ( mais en moindre quantité l'été venu). Nous avons deux types ,qui connaissent un égal succès ; les soupes Kailo (120 grs) en provenance de Chine , avec huit saveurs , les plus courues étant le boeuf, le poulet , et surtout les crevettes car les plus épicées ,et les pâtes Yum-Yum ( (Thaïlande). Les marins achètent également des chips crevettes ou crakers (Thaïlande) , des mangues séchées (Philippines).Au niveau boissons , les "coconut water" , avec pulpe et en provenance de Thaïlande ont le plus de succès. Ils prennent des jus de fruits exotiques comme

le jus de mangues , de litchies , de goyave , ou de fruits de la passion mais aussi des jus d'orange avec pulpe qui viennent de Malaisie , du jus de Tamarin (Thaïlande) ou à moindre échelle du lait de soja. **Marc**

**La Réunion** a fêté le 24 juin la 7ème Journée Mondiale des Gens de Mer ! C'est pour nous un véritable plaisir, de vous accueillir à l'occasion de la 7ème journée mondiale des gens de mer. La Réunion, en tant qu'île, dépend plus que tout autre territoire du trafic maritime ; ses habitants doivent pouvoir exprimer leur reconnaissance envers les marins car 99% de marchandises arrivent par la mer. C'est l'objet principal de cette journée et, en leur nom, nous vous remercions de vous être déplacés. » **Alain DJEUTANG**